

> Jérôme Valluy

Le libre accès aux publications de SHS, entre marché et État

Comment articuler édition numérique en libre accès et ... liberté(s) intellectuelles des auteurs & lecteurs ?



- > #Numéro 1
- > Education et numérique
- > Communications orales enregistrées
- > EPIN - Ecritures, Pratiques et Interactions Numériques (Costech-UTC)
- > Education et technologie - > Humanités numériques plurielles - > Libertés et droit - > Libre accès aux savoirs

Citer cet article

Valluy, Jérôme. "Le libre accès aux publications de SHS, entre marché et État. Comment articuler édition numérique en libre accès et ... liberté(s) intellectuelles des auteurs & lecteurs ?", 24 mai 2017, *Cahiers Costech*, numéro 1.
URL <https://www.costech.utc.fr/CahiersCostech/spip.php?article20>

Résumé

Conférence au séminaire de recherche du projet « Numerev » - Les chercheurs et professeurs du service public d'enseignement supérieur et de la recherche en France, dans le domaine des sciences humaines et sociales, sont confrontés à une demande sociétale et politique croissante de publication en libre accès de leurs productions intellectuelles, didactiques ou scientifiques, financées sur fonds publics, au nom du « libre accès » au savoirs. A cet égard, le « tournant

numérique » des deux premières décennies du 21^e siècle, modifie brutalement le sens symbolique, déontologique voire juridique de leurs pratiques de publications, stabilisées depuis plus d'un siècle, par sous-traitance éditoriale à des entreprises privées pour la fabrication matérielle des publications sur papier. Les technologies numériques affranchissent de cette fabrication liée à la technologie antérieure en créant de très nombreuses et diverses possibilités de publication en « accès ouvert ». Pour autant, suffit-il d'une prolifération de publications en « accès ouvert » pour assurer un « libre accès » aux savoirs ? A partir de l'étude des débats qui ont précédé l'adoption de l'article 30 de la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 mais aussi des dispositifs technologiques, étatiques ou marchands, de publication en accès ouvert actuellement disponibles, ainsi que des conditions concrètes de travail des auteurs, notamment chercheurs et enseignants de SHS en université, on peut au contraire identifier six libertés intellectuelles (thématique, paradigmatique, évaluative, linguistique, technologique, financière) nécessaires à la préservation d'une diversité de points de vue – un pluralisme intellectuel – sans laquelle la notion même de « libre accès » aux savoirs perdrait son sens. Intégrer la préservation de ces libertés, au bénéfice des lecteurs autant que des auteurs, dans la conception (design) des dispositifs numériques d'éditorialisation devient un enjeu essentiel dont l'examen conduit à rechercher des formes organisationnelles, économiques et technologiques permettant de construire l'indépendance et le développement technique (enrichissement éditorial, interactivité...) d'éditions en accès libre en conciliant progrès technologique, libertés intellectuelles et qualité scientifique.

Auteur(s)



Jérôme Valluy est enseignant à Paris 1 et chercheur au Costech-UTC. Ses travaux portent sur les transformations numériques des métiers et usages sociaux dans le secteur universitaire ainsi que, plus largement, dans les domaines de l'éducation, la recherche et la culture.

Jérôme Valluy, « Le libre accès aux publications de SHS, entre marché et État : comment articuler édition numérique en libre accès et ... liberté(s) intellectuelle(s) des auteurs & lecteurs ? », **communication au séminaire de recherche du projet « Numerev » (LERASS-Céric et MSH-Sud), mardi 28 février 2017, Université Paul Valéry, Montpellier** : <http://numerev.com/les-seminaires/16-le-libre-acces-aux-publications-de-shs-entre-marche-et-etat-comment-articuler-edition-numerique-en-libre-acces-et-liberte-s-intellectuelles-des-auteurs-lecteurs>

Plan

- 1 - Support écrit de communication orale utilisé par le conférencier (diapositives en PDF : « diapos » / « slides »)
- 2 - Accès à la vidéo d'enregistrement de la conférence publique (par « code d'intégration » publié sur le site Youtube d'édition de la vidéo par MSHSUD.TV)
- 3 - Plan initial de la conférence (plan des diapositives) et « chapitrage » de la vidéo par liens directs aux séquences, sur le site Youtube

1 - Support écrit de communication orale utilisé par le conférencier (diapositives en PDF : « diapos » / « slides »)



Diapositives rédigées (« anti-PPT ») de communication orale

Format PDF, 21 p. (Texte : 53 370 signes - Biblio : 13 854 signes)

Explications éditoriales de l'auteur : "Ces diapositives (*slides* en anglais) forment le support, pour l'auteur, de sa communication orale. Elles étaient projetées sur l'écran se trouvant derrière le conférencier en salle, permettant à celui-ci de compter sur la lecture directe à l'écran par les

personnes en salle. L'écrit projeté peut servir à abrégé ou au contraire à compléter l'expression orale. La troisième partie a été très peu développée à l'oral. Les contenus exprimés à l'oral sont donc très différents de ceux inscrits sur le support écrit. Cette différence est similaire à celle, bien connue, entre les *notes de cours* d'un professeur et son expression orale en cours ; il en va de même pour le chercheur faisant une conférence. Selon le temps d'expression orale, cette différence varie. Pour toutes ces raisons, la différence entre les contenus du support écrit et les contenus de l'expression orale est importante.

Le conférencier s'exprimant en suivant son support, celui-ci peut-être lu a posteriori comme une version réduite de l'expression orale (le temps d'expression orale dans cette conférence a été de plusieurs heures, un peu plus des 3 heures 11 minutes du montage réalisé a posteriori par MSHSUD.TV pour la production de la vidéo). Mais, d'un autre point de vue, cette version réduite contient beaucoup plus que ce que ne peut contenir une expression orale : en particulier les éléments dits *d'enrichissement éditorial*, notamment les très nombreux liens hypertextes pointant vers une partie (seulement) des sources utilisées sur le web, l'iconographie, le caractère synoptique de l'affichage des contenus.

Les deux dernières diapositives contiennent en outre une bibliographie spécialisée éditée dans une norme non écrite, qui apparaît opportunément sur les plateformes éditoriales, mais qui devrait s'imposer progressivement, du moins peut-on l'espérer, dans les écrits des chercheurs, **incluant les url d'accès le plus rapide possible à chaque document en texte intégral**, au même titre que les autres éléments de référence bibliographique (nom et prénom, titre, revue, lieu d'édition, éditeur, pagination, date...), d'identification et de récupération, pour faciliter l'accès aux sources de l'auteur par les lecteurs. Cette bibliographie procède d'une sélection opérée par l'auteur sur la base d'une recherche systématique, par mots-clefs dans des bases de données bibliographiques (telles que celles évoquées dans l'introduction : « Sources et observations ») et d'une sélection opérée par l'auteur après lecture, au minimum, des résumés et sommaires d'article ainsi que d'une lecture rapide « en diagonale » de chaque article voire lectures par « coups de sonde » de segments d'articles et, au maximum, par lecture intégrale des articles. Ce type de bibliographie illustre un aspect, parmi d'autres, de la « fonction anthologique » - cérébrale & interprétative et non pas seulement algorithmique et indexative - aujourd'hui nécessaire face à l'océan bibliographique disponible sur le web, telle qu'évoquée au point n°2.4 des diapositives et de la vidéo de cette conférence.

Ces diapositives ne se confondent donc ni avec la conférence enregistrée en vidéo (un montage et une communication à distance) ni avec la conférence en présence (une communication *en direct* et *en présence* ainsi qu'une interaction immédiate avec les personnes présentes dans la salle). Accessoirement, ces diapositives subvertissent l'*architexte* entrepreneurial d'utilisation des diapositives (esquisses très sommaires de l'expression orale) en surchargeant volontairement chaque diapositive par une rédaction développée (53 370 signes... volume équivalent à la plupart des articles scientifiques en revue), pour éviter le simplisme intellectuel imposé par l'*architexte* marchand de type *PPT* tel

qu'utilisé dans les entreprises. Enfin, ces diapositives ont été publiées par l'auteur plusieurs jours avant la conférence, sur un site en accès ouvert sous licence Creative Commons ce qui le rend inappropriable par des tiers. - J.Valluy, mai 2017."

2 - Accès à la vidéo d'enregistrement de la conférence publique (par « code d'intégration » publié sur le site Youtube d'édition de la vidéo par MSHSUD.TV)

Explications éditoriales de l'auteur : "Cette vidéo est une production de la MSH-SUD.TV service webTV de la MSH Sud qui est un *Groupement d'Intérêt Scientifique* (GIS) en formation depuis 2013/2014 en relation avec la création de la *COMUE Languedoc-Roussillon Universités* (Communauté d'universités et d'établissements). La MSH Sud est maintenant une composante de la *COMUE Languedoc-Roussillon Universités* (porteur juridique et financier). Elle absorbe, par fusion, d'autres institutions antérieures notamment la *MSH-M de Montpellier*, créée en 2000, sous forme de GIS porté jusqu'en 2012 par l'Université Paul-Valéry-Montpellier (UM-3) puis passé sous tutelle, au 1^{er} janvier 2013, du PRES Sud de France.

Toute vidéo est un montage postérieur à la conférence, incluant nécessairement des coupes, au minimum au début et à la fin de la conférence, mais aussi des coupes internes au temps de conférence (exemple : temps de pauses en salle, inutiles dans la vidéo). Potentiellement de telles coupes peuvent modifier le sens de l'expression orale d'un auteur ou des échanges en salle (en supprimant des passages non souhaités par les propriétaires de l'enregistrement initial) et correspondre à des formes de censure implicite, peu visible par le public de la vidéo. **Dans le cas de cette conférence, les coupes opérées en début, en cours et en fin de conférence, me semblent parfaitement respectueuses des contenus exprimés oralement en salle par tout-e-s** : aucune coupe ne procède d'une telle logique de censure ; aucune ne dénature le sens de mes propos en salle ni les échanges avec les personnes présentes.

La conférence publique ainsi enregistrée diffère, dans ses contenus, du projet initial de l'auteur de la conférence, tel qu'annoncé dans ses diapositives notamment dans le résumé et le plan qu'elles contiennent mais aussi dans les écritures rédigées : la différence provient de l'imprévisibilité précise du temps de parole orale au moment de la préparation de la conférence et de la propension de l'auteur à digresser dans son expression ou à compléter ses écrits oralement et aussi de sa plus ou moindre grande capacité (plutôt faible dans ce cas) à « tenir la montre » au cours notamment des séquences d'expression unilatérale de la conférence. La différence tient aussi à la liberté de principe d'expression orale de l'auteur et du caractère nécessaire de cette liberté pour adaptation de l'orateur aux interactions en salle, selon les

perceptions intuitives immédiates en salle du public présent, de ses caractéristiques, de ses centres d'intérêts, de ses besoins... perçus par l'orateur à travers les communications *non verbales* (bruits, mimiques, gestes...) et à travers les questions posées en salle.

Techniquement, les communications non verbales, bien que très importantes pour l'orateur (dans les conférences de recherche autant que dans les cours magistraux) peuvent très difficilement faire l'objet d'enregistrement spécifiques pour des raisons à la fois techniques (multiplicité des caméras et micros dans la salle) et juridiques (autorisations de diffusions à obtenir de toute personne enregistrée). Dans la plupart des cours magistraux où les étudiant-e-s s'expriment peu par questions pour des raisons de gêne dans l'expression individuelle (crainte d'interrompre l'orateur ; peur de questions ridicules...) cette communication non verbale est essentielle au professeur pour s'assurer d'une bonne réception et compréhension de son propos par le public... et éviter ainsi les « décrochages » voire « abandons » dont la fréquence très élevée s'observe notamment dans les formations uniquement à distance (ex : les « MOOC », cours en ligne ouverts à tou-te-s).

Enfin, pour des raisons que les sciences cognitives élucident encore assez peu, la présence en salle sert de catalyseur à l'attention des participants et soutient leur effort de concentration sur temps long (ici plus de trois heures...), alors que le décrochage des personnes qui visionnent des vidéos est très important et rapide comme l'a montré Pierre Moëglin (« Le professeur et le courtier », Etudes de communication, 2007 : <http://edc.revues.org/588>). De ce fait, la vidéo issue d'une conférence ne se confond pas avec la conférence elle-même pas plus qu'une vidéo simulant un « cours » ne peut se confondre avec la réalité d'un cours en présence. - J.Valluy, Mai 2017."

3 - Plan initial de la conférence (plan des diapositives) et « chapitrage » de la vidéo par liens directs aux séquences, sur le site Youtube

- **Introduction de Lise Verlaet** (0:00:05)
- **Introduction** (0:01:22)
 - Problématique (0:03:45)
 - Délimitations (0:12:41)
 - Sources et observations (0:24:03)
- **Discussion avec la salle** (0:46:05)

- **1 - Les débats sur l'accès ouvert aux publications de SHS, en France, en 2015/2016**

- 1.1 - Le numérique modifie le rapport des chercheurs et professeurs au marché éditorial (1:03:29)
- 1.2 - Accès ouvert « à la française » : un risque de monopole étatique et technocratique (1:13:27)
- 1.3 - HAL : « archives institutionnelles » & bibliométrie néo-managériale (1:18:41)
- 1.4 - Le « mouvement » français pour l'accès ouvert : 2013/2016, une orientation étatiste (1:25:06)

- Discussion avec la salle (1:34:48)

- **2 - « Accès ouvert » à des textes... n'est pas « libre accès » aux savoirs**

- 2.1 - La censure politique des recherches en SHS est-elle possible en France ? (1:56:56)
- 2.2 - Le retournement politique pour la gestion des archives institutionnelles est-il possible en France ? (2:04:15)
- 2.3 - Six libertés intellectuelles fondamentales des auteurs & lecteurs (2:08:12)
- 2.4 - Problème de prolifération en accès ouvert et guidage anthologique (2:21:40)

- **3 - Quelle organisation indépendante du libre accès aux savoirs ?**

- 3.2 - Formes d'indépendance organisationnelle dans l'édition numérique ouverte (2:30:37)
- 3.2 - Agendas thématiques et éditoriaux indépendants du marché et de l'État

- Discussion avec la salle (2:21:51)

- **Bibliographie**

Explications éditoriales de l'auteur : "Le chapitrage des vidéos est un service supplémentaire rendu aux lecteurs pour retrouver rapidement un contenu exprimé oralement dans l'enregistrement vidéo d'une conférence. Techniquement, ce chapitrage est rendu possible par la mise à disposition sur le site Youtube, durant la lecture de la vidéo sur ce site, de la fonction **Copier l'url de la vidéo à partir de cette séquence** (bouton droit de la souris en survol de vidéo). Les liens hypertextes insérés sur les décomptes de temps (heures, minutes, secondes) pointent vers le site Youtube de publication de la vidéo.

Ce chapitrage facilite notamment la lecture en parallèle et en vis à vis de la vidéo et du support écrit de communication (qui était projeté dans la salle et manipulé par le conférencier lui-même). Encore faut-il pour cela que le lecteur dispose d'un écran suffisamment grand - voire, mieux, de deux écrans en réseau - permettant d'afficher simultanément et côte à côte la vidéo et les diapositives. Il peut alors choisir la diapositive correspondant à la séquence de vidéo qu'il veut lire et se rapprocher (un peu) de la situation en salle, tout en bénéficiant de la complémentarité ci-dessus indiquée entre expression orale et support écrit. Il peut alors

aussi mesurer la différence entre les deux.

Le chapitrage d'une vidéo est à la fois difficile sur le fond et long en temps de travail : 1) sur le fond, il faut bien connaître les contenus exprimés oralement et leur relation au support écrit de communication pour identifier facilement les moments de césure pertinents et stopper la vidéo (fonction « pause ») pour recopier l'url de séquence et le décompte du temps, pour les insérer sur la page d'éditorialisation ; 2) pour chapitrer une vidéo comme celle-ci il faut tendanciellement un temps de travail équivalent au temps de la vidéo soit en relisant la totalité de la vidéo et en la stoppant à chaque fin de séquence soit en pointant par approximations successives des moments supposés de césure. C'est typiquement un temps de travail (de même que l'ensemble des temps de travail pour *enrichissement éditorial* des écrits numériques) qui ne peut que très difficilement être intégré dans le temps de travail ordinaire d'un auteur tel qu'enseignant ou chercheur. C'est donc typiquement un temps de travail qui devrait donner lieu à des créations d'emplois ou à des repositionnement d'emplois existants, dans le système universitaire dès lors qu'il encourage l'éditorialisation numérique des productions scientifiques et didactiques.

Pour conclure, sur le même sujet, le temps de travail de réalisation d'une telle publication (diapositives, conférence, présent article dans les *Cahiers Costech*) est très difficile à estimer : c'est d'abord le temps de production des contenus intellectuels qui est difficile à estimer. La publication *éditorialise* c'est à dire ré-enrôle des contenus produits et/ou publiés antérieurement et ajoute, pour la plus large part, des écritures nouvelles produites spécifiquement pour cette conférence. En excluant les contenus ré-enrôlés, le temps de préparation de la conférence, c'est à dire des diapositives avec enrichissement éditorial, a été de trois journées de 8 heures environ, soit plus de trois jours au temps légal. En incluant les contenus ré-enrôlés il faudrait ajouter une ou plusieurs dizaines de jours de travail au moins, ce qui n'aurait pas de sens dans cette comptabilité, mais une journée supplémentaire pour l'adaptation au contexte des travaux ré-enrôlés. A cela s'ajoute une demi-journée de conférence et une journée de temps de déplacement. Le temps de chapitrage de la vidéo a été d'une demi-journée environ. Le temps de rédaction des écritures pour la présente publication et de sa mise en ligne d'environ une journée. Au total, le temps de travail spécifique incorporé dans cette publication se situe autour de sept jours au moins. Fallait-il les consacrer à cette publication, qui sera ignorée des *évaluations* technocratiques de la recherche pour la gestion de carrière ou la « modulation des services », ou bien consacrer ce temps à la préparation (au moins partielle) d'un article en revue scientifique classique mieux pris en compte par de telles évaluations néo-managériales ? De qui doit provenir la réponse ? Et sur quoi faut-il indexer la valeur d'une telle publication : sur la comptabilité des temps de travail ou sur les éventuelles qualités de ses contenus ? A ce type de questions, je ne crois pas qu'il puisse y avoir de réponses normées, en termes généraux, obligatoires, qui soient respectueuses des spécificités de la recherche en SHS. - J.Valluy, mai 2017. "

+

- Lien vers le site de Numerev : <http://numerev.com/les-seminaires/1...>
- Lien vers le site de première publication des diapositives :
<http://www.hnp.terra-hn-editions.or...>
- Lien vers le site de publication de la vidéo :
<https://youtu.be/MKGZNOEso38>